

Le Guide du Numérique EN SANTÉ

de la Seine-et-Marne

» Le Guide du Numérique en santé 77

UN GUIDE COLLABORATIF PENSÉ POUR ET AVEC LES PROFESSIONNELS DE SEINE-ET-MARNE

Le Guide Numérique 77 a été conçu par l'Alliance Santé 77 avec l'appui du GIP SESAN dans le but d'aider les professionnels à se repérer parmi les outils numériques disponibles et ainsi faciliter leur pratique quotidienne, tout en communiquant les informations utiles pour s'engager dans une démarche de déploiement.

Dans le cadre de la préparation de ce guide, les professionnels de santé du territoire ont été acteurs du cadrage et de la production du contenu à travers la réalisation de groupes de travail et d'entretiens.



UN OUTIL S'APPUYANT SUR UNE COMPRÉHENSION APPROFONDIE DES BESOINS

Approfondir la compréhension du besoin et des souhaits des professionnels, concernant l'utilisation des outils numériques, l'accompagnement nécessaire, le format et le contenu du Guide Numérique ont été un préalable à la rédaction de ce document.

Cette première version du Guide Numérique 77 tend donc à répondre aux besoins prioritaires soulignés par les acteurs de ville et hospitaliers par l'identification d'outils numériques publics pertinents, de retours d'expérience utiles et de clés pour s'engager dans le déploiement.

Le guide a vocation à éventuellement évoluer et à intégrer dans de prochaines versions d'autres besoins et d'autres professionnels.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à adresser tous nos remerciements à l'ensemble des contributeurs et relecteurs de ce guide ainsi qu'aux personnes ayant accepté de faire part de leur retour d'expérience sur le territoire, à savoir : Dr C.FOURCART (médecin généraliste MSP), Dr M.SIMARD (pharmacien hospitalier), Dr A.G.MPELA (médecin urgentiste), Dr Y.L.HERMITTE (médecin urgentiste), E.GRANGEAN (dir.adj PAT), Dr M.LOUKI (médecin MPR), Dr N.BRIOLE (SAMU) et Dr T.CARDINAL (médecin coordonnateur)



UN COLLECTIF DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET D'INSTITUTIONNELS

L'Alliance santé 77 est un collectif informel regroupant des professionnels de santé et des acteurs institutionnels, créé sur la base du volontariat.

Fondé au mois de mars 2020 pour soutenir les professionnels de santé du département dans la gestion de la pandémie de COVID-19 et leur permettre d'échanger sur leurs difficultés, les missions du collectif se sont élargies.

En effet, celui-ci a pour but de faciliter la complémentarité des exercices au bénéfice des patients, et en parallèle, d'être un laboratoire de projets et d'outils communs permettant de répondre aux différents enjeux du territoire de Seine-et-Marne.

Parmi eux peuvent notamment être cités l'accès aux soins et les parcours ville-hôpital-ville, l'innovation, la qualité des soins et de la santé ou encore la prise en compte des spécificités locales et la lutte contre les inégalités.

UN ACTEUR ENGAGÉ AUTOUR DE SUJETS MAJEURS

La mobilisation du collectif a permis de mener à bien des travaux majeurs tels que la mise en place d'un protocole COVID ville-hôpital-ville et d'un parcours gradué COVID long, de webinaires d'information COVID, de dépistages ou encore de séances de vaccinations.

Par ailleurs, des projets clés sont également en cours, tels que la création d'une application permettant de contacter les services hospitaliers du 77, la mise en place d'un parcours de santé des personnes âgées et la conception du Guide Numérique 77, dont l'Alliance 77 est partenaire.

Pour toute demande d'information : ars-dd77-secretariat@ars.sante.fr

LES MEMBRES DU COLLECTIF ALLIANCE SANTÉ 77



» Sommaire

Fiche résumé/synthèse : les essentiels à retenir

01 Les outils et services numériques selon mes besoins

1.

Comment accéder et partager des documents, prescriptions et antécédents de mon patient dans le cadre de sa prise en charge avec d'autres professionnels du territoire ?

2.

Comment échanger de manière sécurisée des informations et documents avec d'autres professionnels ?

3.

Comment échanger des informations et documents avec mes patients ?

4.

Comment identifier les autres professionnels et structures intervenant dans le cercle de soins de mon patient ?

5.

Quel(s) outil(s) utiliser pour une consultation à distance ou un avis spécialisé à distance ?

6.

Comment identifier le service de soins ou d'aide à domicile le plus proche de la commune de mon patient ?

7.

Comment orienter mon patient vers d'autres structures ?

8.

Comment participer au Service d'Accès aux Soins (SAS) et renseigner mes créneaux de disponibilité ?

9.

Comment /Que communiquer à mon patient sur ces outils ?

02 Les clés pour s'engager dans la mise en place de nouveaux outils et services numériques

1.

Les incontournables pour utiliser les outils et services numériques

2.

Les programmes de financement

3.

L'organisation territoriale : les référents numériques du territoire et contacts institutionnels

4.

Les partenaires

Pour chaque besoin est identifié un outil numérique pour lequel vous retrouverez une fiche de présentation contenant :



Une courte présentation de l'outil



Un renvoi vers la documentation existante le cas échéant (ANS, SESAN...)



Quelques informations pratiques sur : les conditions pour l'utilisation, les programmes de financement, les contacts utiles



Un focus usages et retour d'expérience issu du territoire

Quel outil pour mon besoin ?

J'AI BESOIN...	POUR CELA, JE PEUX UTILISER...	IL S'AGIT...
<p>D'accéder et partager des documents, prescriptions et antécédents d'un patient</p> <p>Pages 10-13</p>	<p> brique de </p> <p>Accessible via le lien suivant : www.dmp.fr/</p>	<p>D'un espace personnel du patient, permettant notamment le stockage de ses données et informations de santé</p>
<p>D'échanger de manière sécurisée des informations et documents avec d'autres professionnels</p> <p>Pages 14-15</p>	<p></p> <p>La Messagerie Sécurisée de Santé</p> <p>Connexion via la boîte mail dédiée</p>	<p>D'une boîte mail sécurisée permettant les échanges de données de santé entre professionnels et avec mes patients</p>
<p>D'échanger et partager des informations et documents avec mes patients</p> <p>Pages 16-17</p>	<p> brique de </p> <p>La Messagerie Sécurisée de Santé citoyenne</p> <p>Connexion via la boîte mail dédiée</p>	<p>D'une boîte mail sécurisée permettant les échanges de données de santé avec les patients à l'initiative des professionnels</p>
<p>D'identifier les autres professionnels et structures intervenant dans le cercle de soins de mon patient</p> <p>Pages 18-19</p>	<p></p> <p>Accessible via le lien suivant : terr-esante.fr</p>	<p>De la plateforme régionale de coordination permettant notamment l'identification du cercle de soins du patient et leur faire des transmissions</p>

J'AI BESOIN...	POUR CELA, JE PEUX UTILISER...	IL S'AGIT...
<p>De réaliser une consultation à distance ou demander un avis spécialisé à distance</p> <p>Pages 20-21</p>	<p></p> <p>Accès dépendant de l'outil utilisé</p>	<p>D'un ensemble d'outils de télécommunication permettant des pratiques médicales à distance (téléconsultation, téléexpertise...)</p>
<p>D'identifier le service de soins ou d'aide à domicile le plus proche de la commune de mon patient</p> <p>Pages 22-23</p>	<p></p> <p>MAILLAGE 77</p> <p>Accessible via le lien suivant : maillage77.sante-idf.fr</p>	<p>D'un portail donnant notamment accès à l'offre de santé régionale, aux actualités et événements du territoire</p>
<p>D'orienter mon patient vers d'autres structures</p> <p>Pages 24-25</p>	<p></p> <p>Accessible via le lien suivant : trajectoire.sante-ra.fr</p>	<p>D'un site internet sécurisé permettant de faire une demande générique d'adressage des patients et/ou d'aider à l'orientation et à l'admission des patients vers les structures sanitaires et médico-sociales</p>
<p>De renseigner des créneaux disponibles pour le SAS</p> <p>Pages 26-27</p>	<p></p> <p>Se rapprocher de l'ARS pour obtenir plus d'informations sur les modalités de participation au SAS</p>	<p>D'un service accessible à tous, qui vient assurer une réponse à une demande de soins urgents et/ou non programmés</p>

Les outils et services numériques selon mes besoins

01

1 Comment accéder et partager des documents, prescriptions et antécédents de mon patient dans le cadre de sa prise en charge avec d'autres professionnels du territoire ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE PERMETTANT DE RÉPONDRE À MON BESOIN :



Je me connecte, au **Dossier Médical Partagé (DMP)** via mon logiciel métier ou l'adresse dmp.fr, pour consulter les informations de santé déjà renseignées par le patient ou les professionnels intervenus dans sa prise en charge

QU'EST-CE QUE LE DMP ?

Le DMP conserve les données de santé en ligne et contient notamment :

- » Documents de santé du patient (CR consultation, hospitalisation, etc.)
- » Pathologies et allergies éventuelles
- » Carnet de vaccination
- » Traitements médicamenteux et soins
- » Résultats d'examens (radiologie, biologie, etc.)
- » Directives anticipées

Le programme national Ségur Numérique a, parmi ses objectifs, d'interfacier progressivement tous les logiciels métiers des structures et des professionnels pour que le DMP soit alimenté automatiquement.

Le site «Mon Espace Santé» permet au patient d'accéder aux informations médicales contenues dans son DMP, de les partager avec le médecin traitant et tous les professionnels de santé qui le prennent en charge, en ville comme à l'hôpital, et de compléter manuellement son dossier.

Les documents présents sur le DMP peuvent être téléchargés et ne peuvent pas être effacés (y compris par le patient, qui a le droit d'en limiter l'accès).

COMMENT Y ACCÉDER ?

- **Pour les professionnels en ville**, l'accès se fait via mon logiciel métier ou www.dmp.fr/
- Une matrice d'habilitation définit, par profession, la liste des documents du DMP auquel il a accès.
- **Pour les professionnels exerçant à l'hôpital**, des liens existent peut être déjà avec mon DPI ; auquel cas je trouverai directement les informations utiles dans mon outil, se renseigner auprès du service informatique

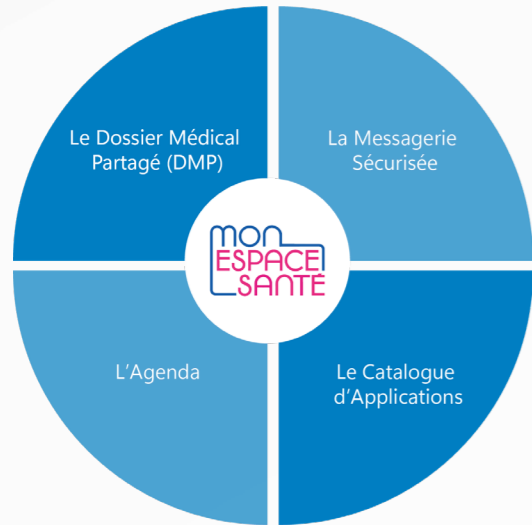
À QUOI SERT LE DMP ?

- Faciliter la prise en charge des patients en accédant à l'ensemble des informations médicales
- Disposer rapidement des informations nécessaires à leur prise en charge lors d'une hospitalisation ou en cas d'urgence
- Éviter la prescription de traitements ou d'examens inutiles.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Sur la procédure de connexion : [Tutoriel d'utilisation du « Web PS » DMP](#)





- Le DMP est inclus dans Mon Espace Santé.
- Le **DMP** est la **vue professionnelle** du dossier médical partagé, tandis que **Mon Espace Santé** est la vue usager du dossier médical partagé.
- Mon Espace Santé est l'espace personnel sécurisé ouvert à chaque assuré dans lequel il accède au stockage de ses données et informations de santé et à des services lui permettant d'être acteur de sa santé (voir page 30 dédiée «Patients»)
- Il s'appuie sur **4 fonctionnalités** : le DMP, la Messagerie Sécurisée, l'agenda et le catalogue d'applications compatibles

	Usagers	Professionnel
Dossier médical		
Messagerie de santé		

USAGES

Mon Espace Santé est l'espace numérique de santé national ouvert à tous les français depuis janvier 2022

Un dispositif de professionnels volontaires, les ambassadeurs Mon Espace Santé, a été créé pour accompagner les professionnels et citoyens dans les démonstrations et les usages

Pour en savoir plus et devenir ambassadeur dans le 77 : [Découvrez la démarche Ambassadeur](#)

Pour faire appel à un ambassadeur : mes@sesan.fr

Données du 77 (Janv-Août 2023)

14 386

DMP alimentés

23 615

Documents alimentés



DR CONSTANCE FOURCART

MÉDECIN GÉNÉRALISTE À LA MSP CŒUR DE TERRITOIRE - VILLE DE NEMOURS

« Le DMP a été une bonne découverte lorsque mon logiciel métier m'a permis d'y accéder et que les différents connecteurs ont permis son utilisation.

Cet espace m'a permis d'accéder à des compte-rendus non reçus par voie postale ou par messagerie sécurisée. Cet accès a amélioré le suivi de certains de mes patients pour lesquels des informations supplémentaires sur leur état de santé (CR de consultation spécialisée, CR d'imagerie) étaient nécessaires à leur prise en charge globale.

Bien évidemment, tout n'est pas toujours fonctionnel puisque nous sommes encore aux prémices du Numérique en Santé. Il est, très probablement, nécessaire que chacun –professionnels de santé libéraux, établissements hospitaliers publics et privés, établissements médico-sociaux, organisations type MDS, MDPH, PAT, mais aussi usagers du système de soins- puissent abonder dans les « Mon Espace Santé » afin de favoriser une meilleure qualité de soins globaux et transversaux.

Actuellement, je rencontre des difficultés d'accès au DMP via mon logiciel métier mais aussi en ligne (délais de connexion, temps de chargement, pannes/périodes où la connexion n'est pas possible), qu'il sera important d'adresser pour un usage optimal de l'outil »

COMMENT ACCÉDER À MON ESPACE SANTÉ ?

Pour les patients, l'accès se fait via www.monespacesante.fr/ ou l'application mobile

INFORMATIONS PRATIQUES

Conditions pour la mise en œuvre

Identitovigilance : il est important de :

- Vérifier l'identité de mon patient (nom et prénoms de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance) pour utiliser l'outil (voir partie 2 du guide « être identito-vigilant » [page 36](#))
- Pour tout nouveau patient : qualifier l'Identité Nationale de Santé (INS) via mon logiciel métier. Sans INS qualifié, je ne pourrai pas alimenter le DMP et donc Mon Espace Santé de mon patient.

Accès réservé : l'accès est sécurisé via une vérification de mon identité professionnelle (via CPS ou eCPS par exemple) et une grille d'autorisation définit quel professionnel peut accéder à quel document

Pour en savoir plus, je peux me référer à la partie 2 du Guide, « [Les clés d'un usage sécurisé pour protéger les données de santé](#) »



Coût

Pour le DMP, un accompagnement financier a été mis en œuvre avec le Ségur du numérique pour la mise à disposition sans surcoût de la version logicielle compatible DMP.



Support outil

Pour toute question technique relative à l'outil, contacter le 36 08 ou voir directement avec mon éditeur de logiciel

2 Comment échanger de manière sécurisée des informations et documents avec d'autres professionnels ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :



Je me connecte à ma Boîte aux lettres **MSSanté**, depuis mon logiciel ou depuis le site internet de ma messagerie, pour échanger par mail des données de santé de manière sécurisée, avec des professionnels habilités, en ville, à l'hôpital, ou dans les structures médico-sociales. L'usage d'un outil sécurisé, comme la MSSanté, est obligatoire pour échanger toute donnée de santé

QU'EST-CE QUE LA MSSANTÉ ?

- La **Messagerie Sécurisée de Santé** est un espace sécurisé permettant aux professionnels habilités d'échanger entre eux par courrier électronique des messages et des documents comprenant des données de santé
- La MSSanté permet notamment :
 - » De transmettre et recevoir directement entre professionnels des comptes-rendus, résultats de biologie, et tout document et information nécessaire à la prise en charge du patient
 - » De recevoir les alertes sanitaires
- La MSSanté est un terme générique qui inclut toutes les messageries sécurisées respectant le cahier des charges national de « l'espace de confiance MSSanté » et du Ségur numérique. Il s'agit autant de Mailiz (outil public gratuit), d'APICRYPT, des messageries intégrées dans les logiciels métier, que des boîtes organisationnelles et nominatives proposées par des éditeurs privés.
- En utilisant la MSSanté, je protège :
 - » ma responsabilité professionnelle
 - » le droit de mes patients au respect et à la confidentialité de leurs données personnelles

COMMENT Y ACCÉDER ?

- J'identifie mes cas d'usages et mes besoins
 - » **Boîte nominative** : boîte personnelle du professionnel habilité
 - » **Boîte organisationnelle** : Boîte partagée par une équipe de prise en charge créée sous la responsabilité d'un professionnel habilité (ex : MonService@MaStructure.mssante.fr)
- Je m'équipe d'une boîte aux lettres nominative ou organisationnelle en fonction de mes besoins.
 - » **Je suis libéral** : je crée ma boîte aux lettres nominative sur le service Mailiz (mailiz.mssante.fr/), service gratuit proposé par les Ordres de Santé
 - » **Je travaille en structure sanitaire ou médico-sociale** : Je me rapproche de mon responsable informatique en interne ou de mon responsable de structure afin d'obtenir une adresse.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- [MSSanté, service socle du Ségur numérique](#)
- [Usages de la MSSanté, Référentiels MSSanté et Annuaire Santé](#)
- [FAQ-Comment rejoindre MSSanté ?](#)
- Pour en savoir plus sur les conditions de mise en œuvre, je peux me référer à la partie 2 du Guide



INFORMATIONS PRATIQUES



Conditions de mise en œuvre

- J'accède à ma boîte aux lettres depuis ma messagerie mail ou mon logiciel métier (si compatible)
- Je développe mes usages : tout d'abord en mettant mon adresse MSSanté dans mon en-tête de prescription mais aussi en communiquant avec mon environnement professionnel pour informer de mon équipement, encourager mes partenaires à s'équiper et promouvoir l'usage de la MSSanté dans les échanges
- Je peux tester mon éligibilité à la MSSanté avec le [guide dédié](#) (Formation pour le secteur Médico-Social et Sanitaire)



Coût

Le coût d'une MSSanté est variable. Mailiz est un service gratuit.

Pour tout autre besoin : [se renseigner auprès des différents opérateurs Tiers MSSanté afin d'obtenir un devis](#)



Support outil

Pour toute question technique relative à l'outil, je contacte mon opérateur ou mon interlocuteur interne (DSI, direction)

USAGES



420

établissements de santé raccordés

37 000

boîtes aux lettres ouvertes

1 million

de messages échangés par mois



42 000

Professionnels de santé libéraux équipés

55

Laboratoires de Biologie Médicale de ville équipés



671 135

boîtes aux lettres ouvertes

282 569

messages échangés par mois

Source : www.sesan.fr/services/mss (mai 2023)



DR MARC SIMARD, PHARMACIEN ADJOINT
HÔPITAL FORCILLES / MEMBRE DE LA CPTS DE LA BRIE

« Nous utilisons la Messagerie Sécurisée de Santé au sein du parcours de prise en charge des cancers pneumologiques entre l'hôpital et les pharmacies d'officine, notamment dans le cadre des consultations pharmaceutiques intervenant lors des thérapies orales.

Cette étape du parcours implique un certain nombre d'acteurs, de l'hôpital mais également de ville, comme notamment un pharmacien, un IPA et un diététicien de l'hôpital, mais aussi le médecin traitant du patient, une pharmacie de ville et prochainement un IDEL.

La MSSanté donne lieu à un échange rapide et sécurisé des comptes-rendus de ces consultations pharmaceutiques, incluant un bilan médicamenteux et permet ainsi une meilleure coordination concernant les traitements prescrits et délivrés aux patients.

L'objectif est désormais de développer ces consultations pharmaceutiques ainsi que l'utilisation de la MSSanté au sein de ce parcours, mais aussi dans le cadre d'autres traitements de chimiothérapie, pour une meilleure prise en charge des patients. »

3

Comment échanger des informations et documents avec mes patients ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :

 brique de



Je me connecte à ma Boîte aux lettres **MSSanté** (« Messagerie citoyenne » pour le patient) pour échanger par mail des données de santé de manière sécurisée avec mes patients.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

La MSSanté permet :

- Aux professionnels :
 - » Échanger avec leurs patients en vue de la préparation d'une consultation, d'une hospitalisation ou pour assurer un suivi.
 - » Utiliser son adresse MSSanté personnelle ou organisationnelle pour écrire sur l'adresse MSSanté du patient de la forme « INS@patient.mssante.fr »
- Aux patients :
 - » Échanger, de manière facile et sécurisée, avec les professionnels impliqués dans son parcours de soin
NB : seul le professionnel peut initier et clore une conversation avec son patient. Le patient, lui, peut uniquement y répondre sauf dans les correspondances avec son pharmacien où il peut lui envoyer, sans message préalable, un document.
 - » Envoyer et recevoir des documents : Le patient peut transmettre tout document de son espace santé ou présent en local sur son ordinateur

COMMENT Y ACCÉDER ?

- En tant que professionnel :
 - » J'utilise mon adresse MSSanté personnelle ou organisationnelle pour écrire sur l'adresse MSSanté de mon patient de la forme « INS@patient.mssante.fr »
- En tant que patient :
 - » En se connectant à Mon Espace Santé puis en cliquant sur le bouton « messagerie »
 - » Son adresse MSSanté citoyenne est composée de son matricule INS* auquel on ajoute @patient.mssante.fr.

* Pour la grande majorité des usagers, le matricule INS correspond au numéro de sécurité sociale utilisé pour le remboursement des soins

** Chaque usager, même mineur, dispose de son propre espace santé, de son propre INS et donc de sa propre messagerie sécurisée citoyenne différente de celle de ses parents. Les parents ont un accès par délégation à l'espace santé de leurs enfants



INFORMATIONS PRATIQUES

- En tant que professionnel : se référer à la fiche « Comment échanger de manière sécurisée des informations et documents avec d'autres professionnels ? »
- En tant que patient : connexion à son compte « Mon Espace Santé »
 - » Tous les assurés disposent de Mon Espace Santé et donc d'un dossier médical depuis fin mai 2022 (sauf ceux qui s'y sont opposés).
 - » Une création automatique pour tous les assurés dès la naissance sauf opposition
 - » Le patient doit activer Mon Espace Santé afin d'accéder aux correspondances par MSSanté.
 - » Il est accessible pour les usagers, depuis leur ordinateur, tablette ou smartphone, via le lien suivant : www.monespacesante.fr/, ou via l'application dédiée.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- [MSSanté, un des services socle du Ségur numérique](#)
- [MSSanté et Messagerie citoyenne](#)
- [Référentiel de l'Identifiant National de Santé \(ANS-Juin 2021\)](#)



4 Comment identifier les autres professionnels et structures intervenant dans le cercle de soins de mon patient ?

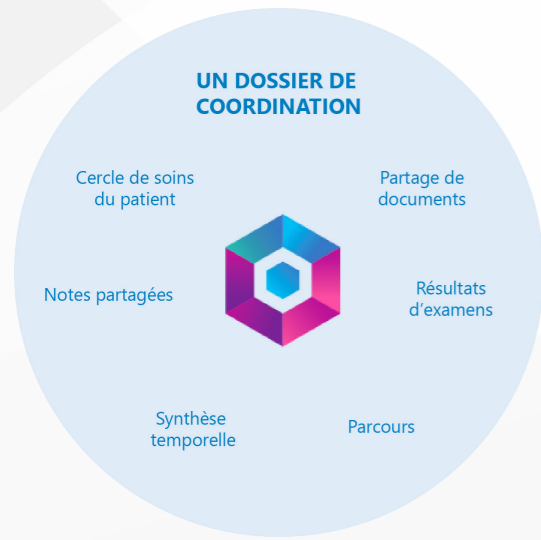


L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :



Je me connecte à mon compte **Terr-eSanté** et je crée un dossier patient ou je me rends sur le dossier de mon patient, dans l'onglet « Cercle de soins », dans lequel les professionnels, structures et proches sont déjà renseignés ; sinon, je les renseigne.

QU'EST-CE QUE TERR-eSANTÉ ?



- Plateforme numérique régionale de coordination permettant l'échange et le partage sécurisé d'informations médicales et sociales entre les professionnels
- Terr-eSanté n'est utile que s'il est utilisé par plusieurs professionnels qui travaillent en équipe de soins (par ex : transmissions ville-hôpital en sortie d'hospitalisation). Il est nécessaire au préalable de se mettre d'accord pour quels patients on l'utilise et ce qu'on y partage
- C'est un dossier de liaison/coordination entre professionnels qui permet :
 - » D'identifier les intervenants de l'équipe de santé
 - » De renforcer la coordination ville / hôpital / médico-social
 - » De faciliter la prise en charge coordonnée à domicile (via l'intégration de notes de suivi, du cahier de liaison patient...)
 - » D'alerter/notifier lors d'une hospitalisation, consulter les documents de sortie d'hospitalisation et sécuriser le retour à domicile
 - » D'échanger en mobilité via le tchat

COMMENT Y ACCÉDER ?

Terr-eSanté est constitué de deux portails avec un accès pour les professionnels et un accès patients.

Pour tous, la création de comptes et l'accès se font via terr-esante.fr

A noter, pour les professionnels exerçant au sein d'une structure, il est recommandé de réaliser la création des comptes de manière groupée. contact@terr-esante.fr

POUR EN SAVOIR PLUS :

- [Présentation détaillée des fonctionnalités de Terr-eSanté](#)
- [Complémentarité avec le DMP ?](#)



INFORMATIONS PRATIQUES



Conditions pour la mise en œuvre

- **Identitovigilance** : il est important de vérifier l'identité de mon patient pour utiliser l'outil
- **Accès réservé** : l'accès est sécurisé via une vérification de l'identité du professionnel (CPS ou eCPS par exemple) et une grille d'autorisation définit quel professionnel peut accéder à quel document
- **Définition du projet** : travailler avec les partenaires sur la démarche de coordination, l'organisation et les usages partagés est un incontournable avant le déploiement de l'outil

Pour en savoir plus, je peux me référer à la partie 2 du Guide



Coût

Proposé par l'ARS d'Île-de-France, Terr-eSanté est un service public gratuit et sécurisé. Il est le principal outil sur lequel s'appuie la démarche eParcours francilienne



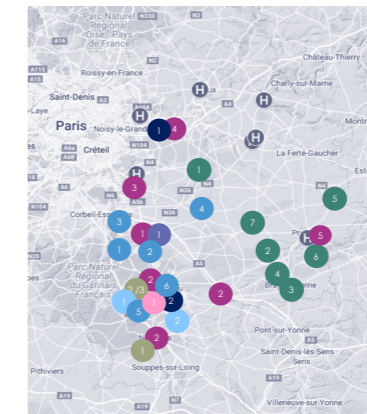
Support outil

Pour toute question technique relative à l'outil, contacter : contact@terr-esante.fr ou le 01 83 76 30 31

USAGES

Terr-eSanté est utilisé en Seine-et-Marne par un nombre d'acteurs croissant (liste non exhaustive ci-dessous) pour faciliter la coordination dans le cadre de la prise en charge des patients.

- **Hôpitaux**
 1. CH de Melun (ReS@M77)
 2. CH du Sud Seine et Marne (Sites de Fontainebleau, Nemours, Montoreau)
 3. Hôpital Brie Comte Robert
 4. Grand Hôpital de l'Est Francilien (Site de Marne-la-Vallée)
 5. CH Lion Béné-Provins
- **Services de Soins Infirmiers à Domicile**
 1. SSIAD AFMAD (Saint Forgeau Panthierry)
 2. SSIAD ASSOM de Melun
 3. SSIAD SMAD Lieusaint
 4. SSIAD de Mormant
 5. SSIAD SDFR
 6. SSIAD SDFR Avon
- **Hospitalisation A Domicile**
 1. HAD de Melun
- **Dispositifs d'Appui à la Coordination**
 1. DAC Santé 77 Nord
 2. DAC Santé 77 Sud (RT2577)
- **Maisons de Santé Pluriprofessionnelles**
 1. MSP Nemours
 2. MSP Caser de Terrière
 3. MSP Universitaire de Fontainebleau
- **Pôles**
 1. Pôle Autonomie Territorial Fontainebleau
 2. Pôle de coordination Autisme Auro 77 PCO IND
- **CPTS**
 1. CPTS SUD 77
- **EHPAD**
 1. EHPAD Domurvi - Résidence les jardins Médicis
 2. EHPAD Le Clos Fleuri
 3. EHPAD Le Fil d'argent
 4. EHPAD Les Jardins de la Voutie
 5. EHPAD Résidence L'Aubeline
 6. EHPAD Rosa Gallica
 7. EHPAD Les Palois



Source : Terr-eSanté

Indicateurs d'usages de Seine-et-Marne (au 30/08/2023)

Nombre de comptes professionnels

1 700

Nombre de dossiers patients créés

35 000

Nombre de notes partagées

37 000



DR ALAIN-GIL MPELA

MÉDECIN URGENTISTE - DMU MELUN, RESPONSABLE MÉDICAL DU RES@M, CH DE MELUN - GHSIF

« Au sein du ReS@M 77 qui réalise du télésuivi* à domicile gratuit et public, nous utilisons Terr-eSanté et la fonction du cercle de soins dans le cadre de plusieurs parcours de coordination, impliquant un grand nombre d'acteurs, de ville mais également de l'hôpital. Nous le consultons et l'alimentons.

Parmi ces parcours, il y a notamment le parcours post passage à l'hôpital (post-urgence et sortie d'hospitalisation) que nous travaillons avec le service des urgences, les équipes de l'hôpital, des HAD, SSIAD, DAC...

Avec l'outil Terr-eSanté, nous pouvons identifier les autres professionnels intervenant autour du patient, ce qui facilite la coordination ainsi que la prise en charge de ce dernier. Également, le patient peut désormais lui aussi identifier les professionnels impliqués dans son parcours et ainsi participer à celui-ci. »

* Nous contacter pour votre patient : 01 81 74 27 26 - 7j/7 | 9h00 -17h00

5

Quel(s) outil(s) utiliser pour une prise en charge ou un avis spécialisé à distance ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :



La **télésanté** permet de favoriser l'accès aux soins, aux avis experts et la réalisation d'actes médicaux ou para-médicaux à distance. Elle permet de répondre à des enjeux territoriaux dans des zones médicales sous-denses et pour des publics pouvant difficilement se déplacer ou souffrant de maladies chroniques.

QU'EST-CE QUE LA TÉLÉSANTÉ ?

La télésanté regroupe l'ensemble des activités (soins, consultations...) exercées entre des professionnels de santé et leurs patients grâce au numérique. Elle s'inscrit désormais dans le droit commun avec une prise en charge des actes réalisés à distance par l'Assurance Maladie.

Elle est composée de 2 domaines d'activités :

- la **télé médecine** comporte 5 types d'actes (téléconsultation, téléexpertise, télésurveillance, téléassistance, régulation médicale par le centre 15) réalisés par un professionnel médical
- le **télésoin** pour les actes, réalisés à distance par un pharmacien ou un professionnel paramédical, ne nécessitant pas un contact direct et/ou un équipement spécifique non disponible auprès du patient (séance d'orthophonie, programme de rééducation, conseil thérapeutique, ...)

COMMENT Y ACCÉDER ?

- La solution logicielle à mettre en oeuvre va dépendre du type d'actes de télésanté que j'ai besoin de réaliser :
 - » un acte en lien direct avec mon patient (ex : cas de la téléconsultation et du télésoin)
 - » ou un acte/échange avec d'autres professionnels (cas de la téléexpertise).
- Si j'exerce en structure, je peux me rapprocher de mon responsable informatique
- Selon la solution logicielle choisie, j'y accède depuis mon logiciel métier, depuis un site internet, un équipement de télécommunication (smartphone, tablette, cabine, etc.)

POUR EN SAVOIR PLUS :

- [Présentation des divers actes de télésanté \(source DGOS\)](#)
- [Guide de bonnes pratiques des actes de Téléconsultation et Téléexpertise \(source HAS - Mai 2019\)](#)



INFORMATIONS PRATIQUES



Conditions pour la mise en œuvre

- Dans le cas d'actes de télésanté directs avec mes patients :
 - » Je suis libre du choix de mon outil
 - » Je dois m'assurer auprès de mon patient de ses critères d'éligibilité (selon les recommandations de la HAS), que ce soit pour la réalisation d'un acte de **téléconsultation/téléexpertise** ou bien pour un acte de **télésoin** ainsi que de son recueil de consentement libre et éclairé (cf. article L6316-1 du CSP et décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télé médecine)
 - » A ce titre, la DGOS a publié un [guide pratique](#)
- Dans le cas d'actes de télésanté réalisés avec d'autres professionnels :
 - » Je prends attache avec mes partenaires pour construire une démarche coordonnée et un projet médical partagé

» Je définis l'organisation médicale (acteurs impliqués, parcours de prise en charge) et opérationnelle (modalités de prise de rendez-vous, logistique)

» Je choisis avec mes partenaires (requis/requérant) un outil partagé ou je prends l'outil déjà utilisé par les partenaires avec lesquels je veux communiquer.



Coût

- Rémunération des actes de télésanté (selon Assurance Maladie) :
 - » [Pour de la téléexpertise](#)
 - » [Pour la télésanté](#)
 - » [Pour la télésurveillance](#)
 - » [Pour la téléconsultation](#)



Support outil

- [Référentiel fonctionnel commun pour les logiciels de télésanté \(ANS\)](#) : définition des fonctionnalités et précisions du cadre réglementaire et des enjeux nationaux dans lesquels ils doivent s'inscrire.
- De nombreux outils proposés par des éditeurs de logiciels ou par des GRADeS (SESAN en Île-de-France) :
 - » Solutions numériques de télé médecine recensées par le ministère (à renseigner directement depuis votre navigateur internet)
 - » S'appuyer sur SESAN qui peut m'accompagner dans ma démarche et mon choix. A noter : une plateforme régionale de télé médecine (ORTIF) est accessible à l'ensemble des opérateurs. Cette plateforme permet de réaliser des actes de téléexpertise et de téléconsultations. Elle offre également des outils de téléstaffs, télé-RCP et télé radiologie. Contact : santenumerique77@sesan.fr

USAGES

Depuis la crise sanitaire, les usages de la télésanté se sont démultipliés.

Au niveau de la Seine-et-Marne, voici quelques données d'usages 2022 parmi les 229 193 actes de Télésanté (source : CPAM 77) :

217 180

Télé-consultations

3 789

Télé-expertise

8 224

Télé-soins



DR YANN L'HERMITTE

PH AU DÉPARTEMENT MÉDECINE D'URGENCE DU GH SUD ILE-DE-FRANCE (GHSIF) ET AU CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN (CHSF) À CORBEIL

Praticien hospitalier en médecine d'urgence, j'exerce une partie de mon activité dans un service de prise en charge des AVC à la phase aiguë au CHSF. Nous prenons en charge plus de 1300 patients/an.

Les outils de télésanté sont des appuis essentiels à notre activité et tout au long du parcours de soins de nos patients.

À la phase aiguë, nous utilisons l'outil régional de télé médecine ORTIF pour réaliser des téléexpertises et des visioconsultations en urgence, pour une dizaine d'hôpitaux du sud-est francilien. La téléexpertise nous permet d'échanger des données médicales sécurisées et de s'appuyer sur la lecture et l'importation d'imageries (scanner, IRM). La mise en œuvre de traitements urgents par les services d'urgence avant de transférer le patient est alors possible, avec le neurologue expert qui pourra examiner au besoin le patient en visioconférence. Nous effectuons depuis quelques années plus de 1000 téléexpertises/an.

Le parcours de soins de nos patients fait souvent appel à une prise en charge post-hospitalisation pluridisciplinaire. En suivi post-aiguë, nous réalisons aussi des consultations à la fois en présentiel et en téléconsultation avec ORTIF. Ces outils de télé médecine prennent tout leur sens, notamment pour une population parfois très à distance de l'hôpital compte tenu du bassin élargi d'activité neurovasculaire. Les perspectives sont nombreuses avec à terme un renforcement du suivi de nos patients via des outils de télésanté et les innovations de télééducation.

6 Comment identifier le service de soins ou d'aide à domicile le plus proche de la commune de mon patient ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :



Je me connecte au [portail MAILLAGE 77](#) portail à destination des professionnels, pour accéder à l'ensemble des informations et ressources disponibles et adaptées en Seine-et-Marne et en Île-de-France.

QU'EST-CE QUE MAILLAGE ?

C'est un portail internet départemental d'information en Santé et Autonomie créé par et pour les professionnels des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux

Ce portail propose :

- Un moteur de recherche ergonomique de l'offre de santé départementale et régionale s'appuyant notamment sur le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR). Les résultats sont restitués sous forme de cartes (territoires d'intervention) et de tableaux (exportables sur Excel)
- Une carte dynamique de l'offre de santé régionale
- Des actualités et documentations sur les projets et parcours de prise en charge mis en place sur le département
- Des actualités et événements en Seine-et-Marne
- Des documents ressources
- Un accès direct au bouquet de services numériques régionaux

COMMENT Y ACCÉDER ?

Pour l'ensemble des professionnels, l'accès se fait via : [Portail Maillage 77](#)



INFORMATIONS PRATIQUES



Conditions pour la mise en œuvre

- Le portail Maillage 77 est administré par les 2 Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC 77 Nord et Sud).
- Maillage est un [site collaboratif](#). Je peux contacter les DAC pour partager une action/un évènement/un projet initié(e) ou mis(e) en place au niveau de mon territoire et le faire publier : maillage77@gmail.com
- Il s'adresse aux :
 - » Professionnels de santé, du médico-social et du social des structures sanitaires
 - » De la ville, à l'hôpital et dans les structures médico-sociales, sociales ou d'exercice coordonné (CPTS, MSP, DAC, etc.)



Coût

Le portail Maillage est en accès libre, entièrement gratuit aussi bien pour les professionnels que pour les patients

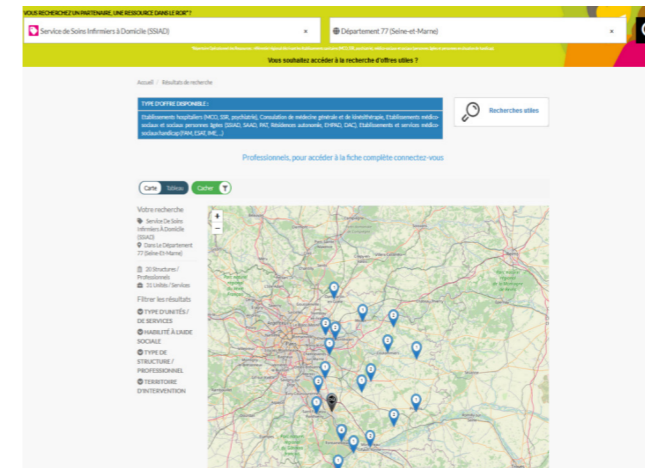


Support outil

Pour toute question, je contacte le DAC de mon territoire : maillage77@gmail.com

USAGES

Quelques données d'usages en 2023 (janvier-juin 2023)



Nombre de visiteurs en 2023 :

1 378

(804 en 2022 sur la même période)

Nombre de visites en 2023 :

2 634

(1 460 en 2022 sur la même période)

Pages les plus consultées en 2023 :

Agenda et Actualités



ELODIE GRANDJEAN

ASSOCIATION RELIAGE PORTEUR DU CIC-PAT MEAUX/ LAGNY-SUR-MARNE

« Au sein des PAT (Points Autonomie Territoriaux) Meaux et Lagny-sur-Marne, nous utilisons plusieurs fonctionnalités du portail Maillage 77. Le portail Maillage 77 nous permet d'avoir une visibilité des ressources qui existent sur le territoire. Afin d'apporter une réponse aux besoins des usagers, nous utilisons l'accès au module de recherche du ROR (Répertoire Opérationnel des Ressources) pour identifier un service spécifique intervenant sur une commune par exemple rechercher un SSIAD.

Les rubriques Evènements/Agenda nous permettent à la fois de communiquer sur les actions de prévention proposées par l'Association RELIAGE (par exemple les Cafés des Aidants) ; également de connaître les actions organisées par les partenaires.

En parallèle, quand nous accueillons un nouveau salarié, Maillage 77 fait partie du panel des outils métiers présentés. En tant qu'utilisateur de ViaTrajectoire, les salariés peuvent avoir accès à de la documentation sur le fonctionnement de cet outil d'orientation dans les parcours. Pour mieux appréhender l'outil, nous proposons en collaboration avec le DAC, qui gère le portail, une présentation de ce dernier et de ses fonctionnalités au cours des périodes d'intégration.

Lors des rencontres avec nos partenaires, nous communiquons sur l'existence de la base de ressources documentaires accessible via le portail : par exemple recensement des formulaires/CERFA à destination des personnes âgées de plus de 60 ans ou des personnes en situation de handicap. On y retrouve notamment les formulaires de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou le formulaire de demande MDPH

Enfin, nous concourons à l'alimentation du portail en faisant suivre des informations à partager avec les professionnels du territoire. Cet outil permet de partager et mutualiser les informations et les connaissances. »

7

Comment adresser mon patient vers d'autres structures ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :



Je me connecte au site internet, [ViaTrajectoire](#) service public, gratuit et sécurisé, que je sois professionnel en établissement, médecin libéral ou usager (dans le domaine PA et PH).

Ce service est destiné à m'aider dans l'orientation et l'admission de mes patients / mes usagers vers d'autres structures sanitaires et médico-sociales

QU'EST CE QUE VIATRAJECTOIRE ?

Il s'inscrit désormais comme **service national** d'orientation des personnes vers :

Orientation Sanitaire

Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), Hospitalisation à Domicile (HAD); dispositif PRADO (sortie d'hospitalisation CPAM : gériatrie, BPCO...)

Orientation Grand Âge

EHPAD, Accueils de jour, EHPA médicalisés, Résidences Autonomie et Unités de Soins de Longue Durée (USLD)

Orientation Handicap

Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) Handicap Adulte et Enfant, suite à la décision d'orientation de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Orientation PCO-TND

Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) pour les Troubles du Neuro-Développement des enfants de 0 à 6 ans (et bientôt les 7-12 ans)

Cet outil permet :

- D'avoir un annuaire des établissements et structures médico-sociales accessible au grand public ;
- Une aide à la recherche et à l'orientation vers des structures via des multi-critères ;
- Un suivi du dossier et des réponses en temps réel grâce à des tableaux de bord ;
- Des échanges sécurisés respectant la confidentialité des données ;

COMMENT Y ACCÉDER ?

- En tant que professionnel, à l'hôpital ou en ville, l'accès se fait via : [www.viatrajectoire.fr](#)
- En tant que patient/ usager, le site est accessible via un espace « Particuliers » :
 - » Pour une recherche d'une maison de retraite ou effectuer une demande en ligne : **Le portail « Personnes Âgées »**
 - » Pour une recherche de structure ou service médico-social conforme aux décisions de la MDPH, renseigner son Dossier Unique d'Admission (DUA) en ligne : **Le portail « Personnes en situation d'Handicap »**

Pour en savoir plus : cf page 31 dédiée «Patients»



INFORMATIONS PRATIQUES



Conditions pour la mise en œuvre

ViaTrajectoire est un site Internet disponible sur l'ensemble des navigateurs d'internet. La connexion se fait par carte CPS ou eCPS, ou par identifiant et mot de passe pour les professionnels en établissement.



Coût

ViaTrajectoire est un service gratuit pour l'ensemble des utilisateurs.



Support outil

Un support utilisateur est disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h.

- [Formulaire de contact](#)
- Téléphone : 01 48 78 75 82
- [Un site e-learning](#) est disponible avec de la documentation

USAGES

1,3 millions

de connexions à l'espace professionnel/an

Module Sanitaire

10 500

demandes d'admissions envoyées en SMS et HAD/mois



Module Grand Âge

10 300

connexions à l'espace Médecine de ville

48 400

connexions à l'espace Usager Grand Âge



Module Handicap

23 400

décisions d'orientation injectées par les MDPH d'IDF

19 500

dossiers de personnes en situation de handicap



5 200

connexions de personnes en situation de handicap/ aidants

Source : données VT pour l'année 2022 en Île-de-France



DR MALIKA LOUKI

MÉDECIN MPR COORDONNATEUR DU SERVICE SMR NEUROLOGIQUE AU CENTRE DE RÉADAPTATION DE COUBERT

En tant que Centre SMR, nous sommes régulièrement sollicités pour accueillir et prendre en charge des patients aux profils très variés (traumato-orthopédie, blessés médullaires, grands brûlés, personnes âgées polypathologiques...).

L'objectif pour nous est de s'assurer que nous pourrions prendre en charge ces patients. Pour faciliter la gestion de l'ensemble de ces demandes, nous incitons les structures et professionnels à faire leur demande sur ViaTrajectoire.

Cet outil, facile d'utilisation, nous permet d'avoir une traçabilité des demandes effectuées (pour notre suivi mais aussi pour le patient/sa famille) et d'identifier les profils de patients à prendre en charge. C'est un vrai gain de temps dans le recueil des informations relatives au patient concerné.

De plus, cet outil nous permet d'identifier rapidement la /les structures vers la/lesquelles on peut ré-orienter le patient si nécessaire, en fonction des caractéristiques du patient et/ou de son domicile. ViaTrajectoire est, pour une grande partie des médecins du centre de Coubert, intégrée dans notre pratique quotidienne.

8

Comment participer au Service d'Accès aux Soins (SAS) et renseigner mes créneaux de disponibilité ?



L'OUTIL NUMÉRIQUE QUI RÉPOND À MON BESOIN :



Je me connecte à la [plateforme nationale SAS](#) pour :

- M'inscrire au dispositif et déclarer mes modalités de participation
- Renseigner mes créneaux de disponibilité / Éventuellement indiquer mes périodes d'indisponibilité
- Saisir les informations qui me semblent pertinentes au régulateur

QU'EST-CE QUE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DU SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS ?

La Plateforme permet à la régulation téléphonique SAS de visualiser les créneaux SAS disponibles en ville et de réserver une consultation au patient selon les critères pertinents (localisation, horaire, spécialité).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- [Kit de communication](#)



COMMENT Y ACCÉDER ?

- **En tant qu'effecteur de soins**, je me connecte à la plateforme via [sas.sante.fr](#) :
 - » soit en m'identifiant à mon compte
 - » soit en cliquant sur le bouton « s'identifier par Pro Santé Connect » et en renseignant mes identifiants e-CPS ou via la carte CPS. Puis j'accède à Mon Espace Personnel et je détermine mes paramètres de participation au SAS. J'affiche mes créneaux en cliquant sur « éditer » dans la zone « affichage des créneaux ».
- **Pour les centres de santé**, en tant que structure, je me renseigne auprès du Support outil car des modalités spécifiques d'inscription sont prévues.



INFORMATIONS PRATIQUES



Conditions pour la mise en œuvre

- Je peux y remonter mes disponibilités :
 - » de façon automatique via ma solution de prise de rendez-vous (Doctolib, Keldoc, Maia, ...) interfacée avec la plateforme
 - » De façon manuelle directement dans la plateforme si je n'ai pas de solution de prise de rendez-vous ou ne souhaite pas autoriser son interfaçage avec la plateforme.
- La régulation SAS prend les créneaux directement dans la plateforme. Si aucun créneau disponible n'y apparaît, elle consulte son annuaire de professionnels acceptant de prendre des patients « en sus de leurs disponibilités ». La régulation appelle ensuite les professionnels

Accès réservé : cet outil est accessible uniquement par les professionnels de la chaîne de régulation médicale (CRRRA-15/SAS et effecteurs de soins non-programmés). Il n'y a pas d'accès grand public.

Pour en savoir plus (en tant qu'utilisateur), j'ai la possibilité d'accéder à [l'Espace de Formation](#) à partir de la page d'accueil du SAS.



Coût

La participation au SAS et la mise à disposition de créneaux disponibles via la plateforme numérique SAS conditionnent la rémunération au titre du SAS.

Elle est valorisée annuellement dans le cadre du forfait structure à hauteur de 1400€. Le supplément des 15€ reste applicable avec la cotation G+SNP (dans la limite de 20 consultations/semaine).

Pour en savoir plus sur la rémunération des professionnels engagés dans le SAS.



Support outil

En cas de difficultés techniques ou de remarques sur le fonctionnement de la plateforme : Consultez la FAQ sur la plateforme numérique ou utilisez le formulaire de contact

Contactez le support Doctolib dédié au SAS : sas.support@doctolib.com
Si le support national n'a pas su vous renseigner, votre contact support local pourra également vous appuyer dans vos démarches : ars-dd-77-numerique@ars.sante.fr

USAGES

Pour le patient confronté à un besoin de soins urgents ou non programmés et lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible : le SAS permet d'accéder, à toute heure et à distance à un professionnel de santé. Ce dernier pourra :

- fournir un conseil médical,
- orienter selon la situation vers une consultation de Soins Non Programmés en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR ou d'une ambulance
- proposer une téléconsultation

La plateforme téléphonique de régulation médicale, accessible en composant le 15, est opérationnelle 24h/24 7j/7 (réponse téléphonique SAMU et ADRV Association Départementale de Régulation de Ville).

Elle utilise la [plateforme numérique nationale SAS](#) pour visualiser les disponibilités en ville, réserver les rendez-vous et contacter les effecteurs de soins participant au SAS si besoin.

contactSAS@adv.org



DR NICOLAS BRIOLE, SAMU 77
DR THIERRY CARDINAL, MÉDECIN COORDONNATEUR DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES RÉGULATEURS DE VILLE (ADRV)

« Le CRRRA-15 de Seine-et-Marne est connecté à la plateforme nationale de prise de rendez-vous SAS depuis le 1er juillet 2023, après une formation préalable de tous les acteurs (médecins régulateurs hospitaliers et libéraux de l'ADRV, ARM et OSNP) à son usage.





Elle nous permet d'identifier les créneaux de rendez-vous disponibles sous 48h, en ville et à proximité du domicile des patients qui sollicitent le 15 pour des soins non-programmés.

Ce sont déjà 43 médecins généralistes de Seine-et-Marne qui proposent des créneaux au SAS via la plateforme. Dès le premier mois de fonctionnement du SAS 77, 128 décisions SAS ont été prises dont 38 rendez-vous en ligne via la plateforme

La possibilité de mettre des créneaux de soins non-programmés à la disposition du SAS -au cabinet, en téléconsultation (dans le cadre du quota annuel de 20%) ou en visite à domicile - est ouverte à tous les types de professionnels (généralistes, spécialistes, dentistes, et infirmiers libéraux).

Le développement des filières du SAS permettront d'améliorer l'offre de soin du territoire et d'adapter au mieux l'orientation des patients qui sollicitent le 15 pour des soins non programmés. »

Quel(s) outil(s) d'échange et de partage sécurisés pour quel(s) professionnel(s) ?

	 ALIMENTATION / CONSULTATION / MODIFICATION	 ALIMENTATION / CONSULTATION	 NOMINATIVE	 ORGANISATIONNELLE
PROFESSIONNELS DE SANTÉ (1)	Oui Selon des matrices d'habilitations	Oui (nécessité d'avoir une carte CPS)	Oui	Oui
PROFESSIONNELS À USAGE DE TITRE (2)	Oui	Etude en cours pour que ces acteurs intègrent le RPPS afin d'obtenir une carte eCPS qui pourrait permettre (selon des habilitations à définir) d'accéder au DMP	Oui	Oui
PROFESSIONNELS DU MÉDICO-SOCIAL, DU SOCIAL ET AUTRES (3)	Oui		-	Oui

(1) Médecins généralistes et spécialistes (à noter que les médecins du travail peuvent alimenter le DMP d'un patient mais pas le consulter), chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, infirmiers, orthophonistes, audioprothésistes, opticiens lunetiers, ergothérapeutes, diététiciens...

(2) Psychologues, chiropracteurs, ostéopathes, psychothérapeutes

(3) Assistants sociaux, éducateurs, assistants maternels, permanents des lieux de vie, mandataires judiciaires, aides-soignants, coordonnateurs DAC, équipes médico-sociales APA des conseils départementaux, auxiliaires de vie, etc.

Quelle complémentarité entre les outils et services numériques ?

	 ALIMENTATION / CONSULTATION / MODIFICATION	 ALIMENTATION / CONSULTATION	 NOMINATIVE	 ORGANISATIONNELLE
CAS D'USAGE	Besoin spécifique de prise en charge coordonnée entre un cercle de professionnels	Consultation des données et documents médicaux du patient	Echange sécurisé entre professionnels habilités à échanger de la donnée de santé	Echange sécurisé entre professionnels et patients
PATIENTS CONCERNÉS	Patients nécessitant une coordination autour d'un épisode de soin	Tous (sauf si le patient refuse l'ouverture de Mon Espace Santé)	Tous	Tous (sauf si le patient refuse l'ouverture automatique de Mon Espace Santé)
PROFESSIONNELS CONCERNÉS	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels de santé Professionnels à usage de titre Professionnel des secteurs médico-social et social 	Professionnels de santé (carte CPS nominative)	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels de santé et professionnels à usage de titre (MSSanté nominative) Professionnels des secteurs médico-social et social (MSSanté organisationnelle) 	
TYPES DE FONCTIONNALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> Profil patient / historique Cercle de soins Situation sociale Outils d'aide à la coordination : notes de transmission, tchat, photos, demandes d'appui, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Profil patient / historique Carnet de vaccination Directives anticipées Partage documentaire 	Echanges de messages et pièces jointes	
OBLIGATIONS	-	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation systématique recommandée Obligatoire progressivement 	<ul style="list-style-type: none"> Echange de données de santé personnelles interdit sur les boîtes non sécurisées Utilisation obligatoire progressivement 	

9 À quels outils mon patient a-t-il accès ? Comment/ Que lui communiquer?

Les prérequis communs indispensables pour accéder au numérique :

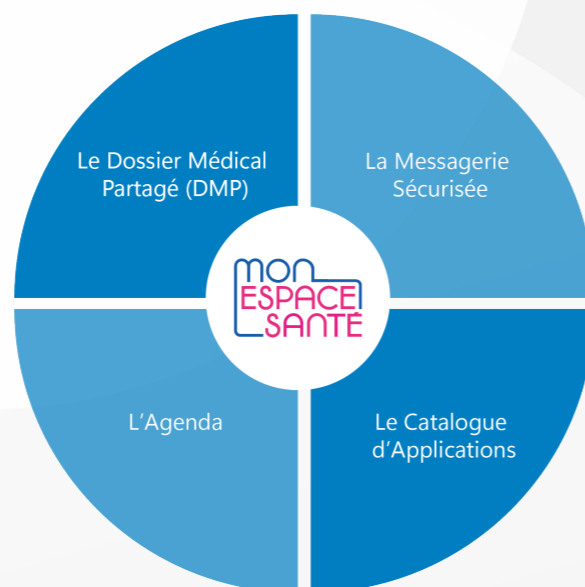
- Un accès à Internet sur ordinateur ou portable
- Une adresse mail, pour recevoir les codes d'accès et codes éphémères



Mon Espace Santé est l'outil numérique public privilégié pour accéder aux services numériques de santé pour les patients et usagers. Il a vocation à terme à fédérer tous les autres outils numériques publics.

POURQUOI ACTIVER MON ESPACE SANTÉ ?

- Avoir à un seul et même endroit ses informations de santé : documents médicaux, contacts de santé, informations essentielles (allergies, carnet de vaccination, antécédents, traitements, directives anticipées, etc.)
- Gérer l'accès pour les professionnels de santé qui le prennent en charge
- Accéder à un catalogue de services et d'applications de santé, sélectionnés pour leur fiabilité et leur pertinence
- Avoir une **Messagerie Sécurisée de Santé Citoyenne** (INS@patient.mssante.fr) pour communiquer de manière sécurisée avec ses professionnels - dès que ceux-ci ont initié l'échange avec le patient (hormis le pharmacien)



COMMENT ACTIVER MON ESPACE SANTÉ ?

- Avoir un compte Ameli
- Avoir à proximité sa carte Vitale et son ordinateur/téléphone portable
- Aller sur le navigateur Internet et renseigner « mon espace santé » dans le moteur de recherche ou taper www.monespacesante.fr
- Il est possible de télécharger l'application **Mon Espace Santé** sur les stores



D'autres outils numériques cités dans ce guide proposent des accès pour les patients :

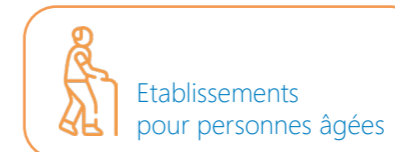


FOCUS SUR VIATRAJECTOIRE -
COMMENT UTILISER VIATRAJECTOIRE

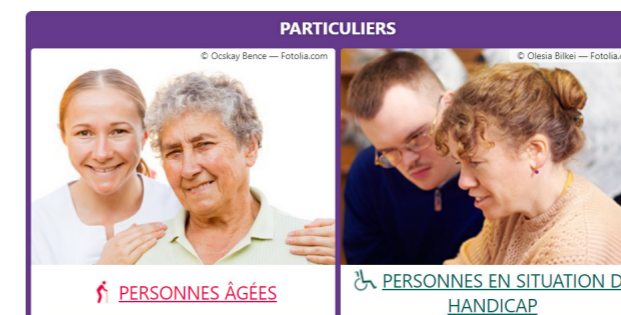
Aller sur le navigateur Internet et renseigner « ViaTrajectoire » dans le moteur de recherche ou taper viatrajectoire.fr

POUR QUOI FAIRE?

- Accéder à un annuaire grand public des structures



- » Recherche simple sur la quasi-totalité du territoire par « ville » ou « code postal »
- » Plusieurs critères de recherche adaptés sont proposés : type d'hébergement ou de service, distance du domicile, tarifs pour les EHPAD, prestations de confort, modalités d'accueil, etc.
- Créer un dossier/Faire une démarche en ligne : demande en maison de retraite (EHPAD) ou trouver un établissement ou service médico-social pour personne en situation de handicap (ESMS)
- Consulter/suivre l'avancée de mon dossier d'admission en EHPAD ou en ESMS Handicap
 - » Si le dossier a été initié par un professionnel de santé ou une assistante sociale : celui-ci peut transmettre le n° de dossier ainsi que le code usager



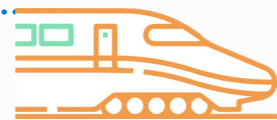
**Les clés pour s'engager
dans la mise en place et
l'usage de nouveaux outils
et services numériques**

02

1

Les incontournables pour utiliser les outils et services numériques

» Les 7 étapes pour prendre le train du numérique



1



SOLLICITER LE BON GUIDE

M'appuyer sur les personnes relais de votre territoire pour mener à bien mon projet. Consulter notre page [organisation territoriale](#) pour un accompagnement sur chacune des étapes suivantes.

3



ENTRAÎNER DES PARTENAIRES DE VOYAGE

Travailler avec mes partenaires pour réfléchir ensemble aux modalités de sécurisation de nos échanges, identifier de nouvelles données à échanger ou partager, afin de faciliter notre collaboration et tendre à l'harmonisation des outils utilisés.

2



ME PRÉPARER À L'EMBARQUEMENT

Savoir d'où l'on part, ce que l'on veut faire ? Ce que l'on veut partager ? Avec quels professionnels ? Pour quels patients ? Les réponses à ces questions sont un préalable pour bien définir le projet. Identifier ensuite les étapes à réaliser pour lancer l'utilisation de l'outil choisi (réflexion sur le qui fait quoi?, points techniques...).

4



INFORMER DE MON VOYAGE

Communiquer sur mon projet auprès de mes patients et des professionnels de mon entourage (au sein ou à l'extérieur de votre structure) : plus nous serons nombreux à utiliser les mêmes outils, plus les échanges seront fluides. De nombreuses ressources sont disponibles pour m'y aider (*voir rubriques dédiées à l'outil choisi*).

5



PARTIR ENFIN À LA DÉCOUVERTE

Une fois les étapes préparatoires réalisées, se former aux outils, et se préparer à les utiliser immédiatement pour ne rien perdre de cet apprentissage.

6



PROFITER DU VOYAGE SEREINEMENT

Se familiariser avec l'outil, découvrir l'étendue des possibilités et en cas de problème, consulter les rubriques d'aides et contacter l'assistance de l'outil utilisé (contacts support).

7



PARTAGER MON EXPÉRIENCE !

Une fois ce nouvel usage entré dans mes pratiques, réaliser un bilan du projet avec toutes les personnes impliquées pour identifier ce qui peut être amélioré à l'avenir, et partager mon retour d'expérience.



Les clés d'un usage sécurisé pour protéger les données de santé

1 MONTRER PATTE BLANCHE



Pour utiliser les outils nationaux et régionaux d'échange et de partage, il me faut :

- Être identifié en tant que professionnel de santé. Pour cela, je dois être inscrit dans le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS+). Si ce n'est pas le cas, je dois me rapprocher de mon ordre professionnel (cf pages 42-43 du guide) pour réaliser cette inscription et recevoir par voie postale mon n°RPPS ainsi que ma carte professionnelle (CPS)

Pour en savoir plus et connaître la liste des professions éligibles au RPPS+

- » [Accompagnement à l'inscription au portail RPS](#)
- » [Descriptif du Répertoire et liste des professions répertoriées](#)

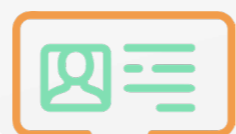
- Disposer des **moyens pour m'authentifier** (identification sécurisée) : je m'équipe d'une **carte CPS** et d'un lecteur de carte pour accéder aux outils et services sécurisés ou je valide mon identité de façon dématérialisée via une application sur smartphone ou tablette (e-CPS). Une fois équipé, je peux m'identifier via **Pro Santé Connect***.

Pour en savoir plus :

- » [Modalités pour s'identifier auprès des SI de santé](#)
- » [Comprendre la carte e-CPS et savoir comment l'activer ?](#)

*Qu'est-ce que Pro Santé Connect (PSC) ?

- PSC permet aux professionnels de s'authentifier soit avec une e-CPS (application mobile), soit avec une carte CPS physique, à tous les services numériques de santé raccordés à PSC.
- Depuis le 1er janvier 2023, l'implémentation de PSC est obligatoire pour les services numériques en santé partagés et au sein des cabinets et structures.
- PSC permet de s'authentifier facilement à tous les services nationaux de e-santé.



2 ÊTRE IDENTITO-VIGILANT

L'Identité Nationale de Santé (INS) permet d'identifier un usager de la même manière tout au long de sa prise en charge. Elle est constituée :

Du matricule INS (correspond au NIR (Numéro d'Identification au Répertoire des personnes physiques) ou au NIA (Numéro Identifiant Attente) de l'individu)
Des cinq traits INS : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance (code INSEE)

Objectifs de l'INS ?

- Elle contribue à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des soins
- Elle permet aux usagers de disposer d'une identité unique et pérenne
- Elle permet de faciliter l'échange et le partage des données de santé entre l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge sanitaire et le suivi médico-social de la personne

L'utilisation de l'INS pour référencer les données de santé est obligatoire depuis le 1er janvier 2021.

En ville, afin de me mettre en conformité sur ce volet, il est important de vérifier l'identité des patients via leur pièce d'identité (carte d'identité ou passeport par exemple). A noter que la carte Vitale n'est pas considérée comme une pièce d'identité. Je peux ensuite vérifier la concordance entre mon patient et son INS.

S'il s'agit d'un patient que j'estime suffisamment bien connaître (état civil, traits d'identité apparaissant conformes aux informations déjà connues), alors je peux simplement cocher dans le logiciel la phrase « J'atteste déjà connaître l'identité de cette personne et sa correspondance aux traits d'identité INSi. Cela me permet de partager ses données en toute sécurité. » [Comment et pourquoi vérifier l'identité nationale de santé \(INS\) de ses patients ?](#) (source : Ameli.fr); cette fonctionnalité est en cours d'intégration pour certains éditeurs.

En structure, il est recommandé de nommer un référent local d'identitovigilance. Il est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives aux bonnes pratiques d'identification des usagers depuis leur accueil jusqu'à l'archivage de leur dossier.

Pour en savoir plus : [Référentiels et déploiement de l'Identité Nationale de Santé](#)

Pour vous exercer : formation.sesan.fr

3 SE PRÉMUNIR CONTRE LA MALVEILLANCE



Les cyberattaques peuvent avoir de nombreuses conséquences :

- Perte de confidentialité** : les données patient sont rendues publiques
- Perte de disponibilité des données** : perte de chances pour le patient
- Altération des données** : perte de chances pour le patient

L'application de recommandations simples constitue un premier pas pour plus de sécurité :

- Inventorier mon parc informatique
- Sauvegarder mes données régulièrement
- Protéger mes accès avec des mots de passe solides
- Réaliser les mises à jour système et logiciels sur tous mes appareils, et ce, dès qu'elles me sont proposées. En effet, cela permet de corriger les vulnérabilités repérées
- Utiliser un antivirus et effectuer mes mises à jour
- Sensibiliser mes collaborateurs

Des **guides de bonnes pratiques** et **kits de communication** existent pour m'aider à adopter les bonnes pratiques. Retrouver [les dernières publications](#) à ce sujet.

Pour aller plus loin, **SESAN m'accompagne** dans le renforcement de la sécurité de mes pratiques informatiques.

Pour en savoir plus : <https://cyberservices.sante-idf.fr/>

2 Les programmes de financement

Dans le cadre du Ségur Numérique, des financements sont prévus pour apporter un support aux professionnels dans l'acquisition ou la mise à jour des solutions logicielles, leur déploiement et la montée en charge des usages.

Le Ségur Numérique s'appuie sur 2 mesures incitatives indépendantes et complémentaires :



JE SUIS UN ÉTABLISSEMENT SANITAIRE OU UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ :

Un programme de financement à l'équipement en solutions conformes : SONS

Le dispositif Système Ouvert et Non Sélectif (SONS) est un financement incitatif proposé par l'État, à l'hôpital et en ville, pour soutenir la modernisation et la sécurisation des logiciels métiers afin qu'ils soient compatibles et intègrent les exigences portées par le programme Ségur (interopérabilité, sécurité, intégration des services et référentiels socles, etc.).

Qui est concerné ?

Ces financements sont versés aux éditeurs pour le compte des établissements ou professionnels, sans reste à charge pour ces derniers sur le périmètre du Ségur numérique.

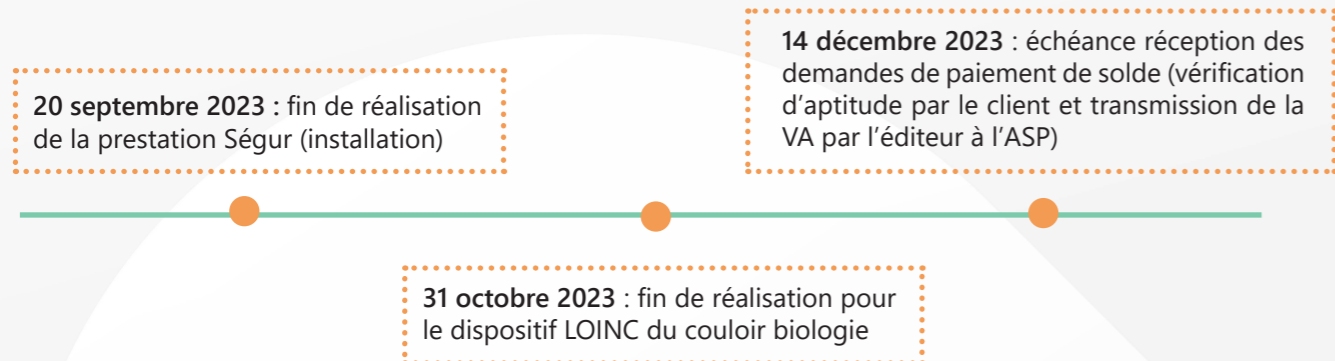
Que finance ce dispositif ?

Le SONS permet de financer :

- Licence/version logicielle conforme aux exigences Ségur Numérique
- Frais d'installation, de configuration, de qualification
- Maintenance corrective sur le périmètre des exigences Ségur Numérique
- Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel
- Suivi du projet et livraison de la documentation
- Formation des référents ou professionnels de santé

Quel échéance ?

Échéances couloirs hôpital, ville, biologie, imagerie, officine :



La vague 2 de SONS devrait démarrer au 2ème semestre 2024

Pour en savoir plus : [Possibilités de financement par type de structure / professionnels](#)



JE SUIS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ :

Un programme de financement à l'usage : SUN-ES

Le programme SUN-ES pour « Ségur Usage Numérique en Établissements de Santé » vise à amener l'ensemble des établissements sanitaires – quels que soient leur statut, leur taille et leur activité – vers un plus grand niveau de maturité de leur système d'information.

Aujourd'hui ce programme n'est plus disponible, la période de candidature de la 4ème et dernière fenêtre de financement (volet 1 et 2) s'étant clos au 30 avril 2023.

Les établissements qui se sont engagés dans le programme SUN-ES ont jusqu'à la fin du programme pour atteindre leurs cibles d'usage.

Un nouveau programme devrait être annoncé pour 2024.

Pour connaître les nouvelles possibilités de financement, nous vous invitons à vous rapprocher de votre contact local de l'ARS : ars-dd77-numerique@ars.sante.fr



JE SUIS UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ EXERÇANT EN VILLE :

Au travers du forfait structure, les médecins de ville, généralistes et spécialistes, sont rémunérés pour utiliser le DMP et la MSSanté et partager des données médicales avec d'autres professionnels et avec leurs patients.

- **Volet 1** du forfait : l'utilisation d'un logiciel de gestion de cabinet référencé Ségur devient un prérequis conditionnant le versement de l'intégralité du forfait structure.
- **Volet 2** du forfait : financements associés à l'usage des services numériques (DMP, MSS, ordonnance numérique et ApCV),
- **Forfait élaboration initiale du volet de synthèse médicale (VSM)** : pour les médecins traitants, financement forfaitaire pour l'élaboration des volets de synthèse médicale de leur patientèle en ALD et leur envoi vers le DMP du patient

Pour en savoir plus : [Rémunérations sur objectifs pour les Pharmaciens](#)

Qui contacter en cas de question ?

Pour toute question relative au forfait structure, je peux contacter mon Délégué Numérique en santé à l'adresse suivante : seitps.cpam-melun@assurance-maladie.fr

Pour les pharmacies : [Rémunérations sur objectifs pour les Pharmaciens](#)

Pour les autres couloirs : les financements à l'usage sont (ou seront) définis au travers des conventions signées avec l'Assurance Maladie.

3 L'organisation territoriale

PLUSIEURS ACTEURS DU TERRITOIRE PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS NUMÉRIQUES

POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET NUMÉRIQUE



SESAN – GRADeS ÎLE-DE-FRANCE
(Groupement Régional d'Appui au Développement de la eSanté)

Accompagne les professionnels et structures dans leurs projets numériques collectifs : appui méthodologique au déploiement du numérique, usages des solutions numériques publiques, expertise technique, outillage de projet

Contactez-nous :

✉ santenumerique77@sesan.fr

POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS UN PROJET DE PARTAGE D'INFORMATION OU DE COORDINATION DES PARCOURS



DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION 77

Accompagnent les professionnels de santé pour fluidifier les parcours de soins des patients en situations complexes et facilitent l'usage de solutions numériques de coordination et de partage d'informations

Contactez-nous :

DAC SUD

✉ appuinerique@dac77sud.fr ☎ 01.60.71.05.93

DAC NORD

✉ appuinerique@dac77nord.fr ☎ 01.83.61.62.00

POUR TOUTE AUTRE QUESTION CONCERNANT LES SERVICES NUMÉRIQUES PUBLICS :



ARS ÎLE-DE-FRANCE

Accompagne par de l'information générique et des financements le déploiement des solutions numériques publiques (Sécur Numérique, Terr-eSanté, portail SAS, ROR,...) et de la télémédecine auprès des acteurs sanitaires et médico-sociaux sur le territoire

Contactez-nous :

✉ ars-dd77-numerique@ars.sante.fr

☎ Tél : 01.78.48.23.93
Mobile : 06.43.47.02.88

POUR TOUTE AUTRE QUESTION CONCERNANT LES SERVICES NUMÉRIQUES PUBLICS :



l'Assurance Maladie

ASSURANCE MALADIE

Accompagne les professionnels de santé libéraux sur le déploiement du Sécur Numérique et de Mon Espace Santé et promeut les téléservices de l'assurance maladie

Contactez-nous :

✉ seitps.cpam-melun@assurance-maladie.fr

4 Les partenaires


POUR OBTENIR UNE CARTE CPS, IL FAUT D'ABORD SE RAPPROCHER DE SON CONSEIL DE L'ORDRE :



CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DE SEINE-ET-MARNE

✉ cd.77@ordre.medecin.fr ☎ 01 64 52 15 45


🌐 conseil77.ordre.medecin.fr/



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DE LA SEINE-ET-MARNE

✉ cd77@ordre-sages-femmes.fr ☎ 06 76 61 76 03

🌐 www.ordre-sages-femmes.fr/annuairedept



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS D'ÎLE-DE-FRANCE

✉ Cf. Lien ci-dessous (formulaire) ☎ 01 44 39 29 99

🌐 www.ordre.pharmacien.fr/contacter-l-ordre/cr-ile-de-france



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES CHIRURGIENS-DENTISTES DE LA SEINE-ET-MARNE

✉ seine-et-marne@oncd.org ☎ 01 60 63 08 08

🌐 www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/les-services/trouver-un-conseil-departemental-ou-regional/



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

✉ cdo77@ordremk.fr ☎ 01 60 65 64 17

🌐 seineetmarne.ordremk.fr/



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

✉ contact@idfom.ciropp.fr ☎ 01 44 38 55 90

🌐 www.onpp.fr/conseils-regionaux/ile-de-france-outre-mer/accueil/



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS

✉ cdoi77@ordre-infirmiers.fr ☎ 01 70 60 72 72

🌐 77.cdoi.fr/

Pour accéder aux formations
du numérique en santé :



*Offres de formation initiale et continue au numérique en santé référencées
conjointement par Le Ministère de la santé et de la prévention et le
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*